



A 16 ans, les jeunes Administrés, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie du lieu de domicile, munis d'une carte nationale d'identité et du livret de famille des parents.

Quelques mois plus tard, ils auront accès à la plateforme MAJDC.FR dans les délais suivants :

MOIS DE RECENSEMENT	DEBUT DE CONNEXION POSSIBLE
Janvier, février, mars	Juillet
Avril, mai, juin	Octobre
Octobre, novembre, décembre	avril